

# RÉFÉRENTIEL DE LA CERTIFICATION

## Dirigeant de l'économie médico-sociale

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BC 1 : Management stratégique et opérationnel d'une organisation de l'économie médico-sociale</b>			
1.1 - Construction de la stratégie d'une organisation sociale ou médico-sociale	1.1.1 - Réaliser l'analyse d'une organisation sociale ou médico-sociale, à l'interne et à l'externe, afin d'en établir le diagnostic.	<p><u>Validation du bloc de compétences 1 :</u></p> <p>À partir d'une situation professionnelle réelle, le candidat produira une analyse et des propositions, en matière de stratégie de management interne et externe, pour une organisation sociale ou médico-sociale, dans un document de présentation de 15 à 20 visuels.</p> <p>Cette situation professionnelle est issue de l'expérience du candidat acquise en tant que salarié ou à la suite d'une période de mise en application (dite stage pratique) d'une durée de 34 jours en structure ESMS, équivalant à 238 heures.</p> <p>La présentation et la soutenance du document seront présentées oralement devant un jury composé de 2 membres (dont au moins 1 professionnel) pendant une durée de 15 minutes et le candidat répondra aux questions du jury pendant 20 minutes.</p>	<p>1.1.1.1 - Le fait saillant, révélateur d'une situation particulière ou d'un ensemble de difficultés de l'organisation, est présenté</p> <p>1.1.1.2 - La problématique est formulée en une phrase, à partir du fait saillant, sous la forme d'une question</p> <p>1.1.1.3 - L'analyse-diagnostic intègre une analyse marketing qui prend pour base les prestations, le prix, la distribution, la communication</p> <p>1.1.1.4 - L'analyse-diagnostic intègre une analyse prospective qui permet d'identifier 2 scénarios possibles pour l'organisation</p> <p>1.1.1.5 - Les 5 principales forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'organisation, au regard de la problématique, sont présentées de manière synthétique</p> <p>1.1.1.6 - Les orientations stratégiques traduisant les «possibles» et les enjeux de l'organisation au regard de la problématique, sont présentées</p>
	1.1.2 - Concevoir la stratégie d'une organisation sociale ou médico-sociale, à partir de son analyse diagnostic, afin de répondre aux missions qui lui sont confiées et d'améliorer ses performances.	<p>1.1.2.1 - L'intention stratégique du dirigeant est formalisée de manière synthétique et justifiée</p> <p>1.1.2.2 - Une carte heuristique présente les propositions stratégiques et opérationnelles mettant en lien les interactions entre le but des dirigeants, les activités, l'organisation et l'environnement, en réponse à la problématique et au regard des orientations stratégiques</p> <p>1.1.2.3 - Les domaines d'activités stratégiques de l'organisation sont définis à partir des buts de la gouvernance et au regard de la commande publique</p>	
	1.1.3 - Élaborer et ou renouveler un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM), à partir d'un diagnostic partagé avec la ou les autorités compétentes, afin de fixer les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs pluriannuels.	<p>1.1.3.1 - La méthodologie d'élaboration d'un CPOM est présentée et argumentée</p>	

# RÉFÉRENTIEL DE LA CERTIFICATION

## Dirigeant de l'économie médico-sociale

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BC 1 : Management stratégique et opérationnel d'une organisation de l'économie médico-sociale (suite)</b>			
1.2 - Management des ressources humaines	1.2.1 - Conduire la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), en fonction des contraintes, des ressources de l'environnement et des choix stratégiques de la gouvernance, afin d'anticiper et prévenir les besoins de l'organisation		1.2.1.1 - La gestion des emplois et des compétences de l'organisation est établie à partir de l'analyse du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des compétences à acquérir ou à développer.
	1.2.2 - Manager les équipes, dans le cadre de la vision et des valeurs de la gouvernance, afin de garantir la réalisation des missions confiées à l'établissement.		1.2.2.1 - Les modes de management déployés dans l'organisation et leurs enjeux pour les parties intéressées, sont présentés et justifiés au regard des buts de la gouvernance. 1.2.2.2 - Les 5 principaux objectifs des collaborateurs directs du dirigeant de l'organisation, sont présentés et justifiés au regard de sa stratégie 1.2.2.3 - L'animation du dialogue social est présentée et justifiée au regard de la stratégie du dirigeant
	1.2.3 - Manager la chaîne des délégations, en s'appuyant sur le cadre légal et le Document Unique de Délégation (DUD), afin d'anticiper les risques juridiques et administratifs		1.2.3.1 - La cohérence entre le Document Unique de Délégation (DUD) et la chaîne des délégations, est présentée et justifiée au regard de la stratégie de la gouvernance et du dirigeant
	1.2.4 - Concevoir une démarche de la Qualité de Vie au Travail (Q.V.T) pour l'organisation, avec la participation de toutes les parties intéressées, afin d'améliorer les conditions de travail, la qualité des interventions et la performance de l'organisation		1.2.4.1 - Le processus de la démarche Qualité de Vie au Travail (Q.V.T.) de l'organisation est présenté, et son intégration dans la politique des Ressources Humaines (RH), est démontrée
	1.2.5 - Piloter la démarche inclusive dans l'organisation, en favorisant l'accessibilité de tous les professionnels à leur poste de travail, afin de garantir aux salariés en situation de handicap leur inclusion professionnelle et sociale		1.2.5.1 - La démarche inclusive de l'organisation est présentée et expliquée 1.2.5.2 - La mission et les objectifs des acteurs du dispositif d'inclusion de l'organisation, sont présentés

## RÉFÉRENTIEL DE LA CERTIFICATION

### Dirigeant de l'économie médico-sociale

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BC 1 : Management stratégique et opérationnel d'une organisation de l'économie médico-sociale (suite)</b>			
1.3 - Management des partenariats	1.3.1 - Construire une stratégie de partenariat, dans le respect de la vision, des valeurs de la gouvernance, du cadre légal et réglementaire, de la commande publique, afin d'optimiser et/ou d'étendre l'offre de service		1.3.1.1 - Le cahier des charges du partenariat pour un domaine d'activité stratégique, est présenté et justifié au regard des buts de la gouvernance  1.3.1.2 - Le tableau comparatif des principales formes juridiques que peut prendre le partenariat, est présenté avec ses enjeux et le choix de la forme juridique retenue est justifié.
1.4 - Management de la responsabilité sociétale des organisations	1.4.1 - Conduire la Responsabilité Sociétale de l'Organisation (R.S.O.), à partir de ses enjeux sociaux, environnementaux, juridiques, économiques et éthiques, pour conforter la mission d'intérêt général de l'organisation		1.4.1.1 - La stratégie et les actions mises en œuvre par l'organisation dans le cadre d'une démarche R.S.O, sont présentées et justifiées au regard de la stratégie de la gouvernance

# RÉFÉRENTIEL DE LA CERTIFICATION

## Dirigeant de l'économie médico-sociale

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BC 2 : Management de projet et politiques publiques</b>			
2.1 - Positionnement de l'organisation au regard des politiques publiques et des acteurs du territoire	2.1.1 - Inscrire l'organisation dans le cadre des politiques publiques pour les secteurs, social, médico-social et de la santé, au regard des missions qui lui sont confiées, afin de conforter sa légitimité et son utilité sociale	<p><u>Validation du bloc de compétences 2 :</u></p> <p>À partir d'une situation professionnelle réelle, le candidat produit une analyse et des propositions en matière de</p>	<p>2.1.1.1 - Le dispositif de veille des évolutions et des orientations des politiques publiques, est présenté et commenté, et son actualisation régulière est démontrée</p> <p>2.1.1.2 - La réponse de l'organisation aux besoins sociaux du territoire, est présentée et démontrée au regard de ses missions sociales</p>
2.2 - Management des projets d'un établissement ou d'une organisation sociale ou médico-sociale	2.2.1 - Concevoir les projets d'un établissement au regard, des attentes des politiques publiques, des parties intéressées et des résultats des évaluations, afin de traduire et faire partager la vision et les finalités de la gouvernance	<p>positionnement, de management du projet d'établissement et de communication, pour un établissement ou une organisation sociale ou médico-sociale, dans un document de présentation de 10 à 15 visuels.</p> <p>Cette situation professionnelle est issue de l'expérience du candidat acquise en tant que salarié ou à la suite d'une période de mise en application (dite stage pratique) d'une durée de 20 jours en structure ESMS, équivalant à 140 heures.</p>	<p>2.2.1.1 - La cohérence entre le projet d'un établissement et le projet de la gouvernance, est démontrée notamment au regard de la vision et des finalités</p> <p>2.2.1.2 - La conformité du projet d'un établissement aux exigences des politiques publiques, est démontrée au regard des populations accueillies et des missions de l'établissement</p> <p>2.2.1.3 - La prise en compte des évaluations dans le projet d'un établissement, est expliquée et fonde la démarche d'amélioration continue</p> <p>2.2.1.4 - La méthode d'élaboration du projet d'un établissement est présentée au regard des parties intéressées et des objectifs visés</p> <p>2.2.1.5 - Les principales rubriques du projet d'un établissement, sont présentées et expliquées, notamment en matière de bienveillance, de prévention de la maltraitance et d'ouverture sur l'environnement</p>
	2.2.2 - Manager le projet d'un établissement, en intégrant toutes les parties intéressées, pour mettre en œuvre les buts de la gouvernance et la mission confiée par les Pouvoirs Publics	<p>La présentation et la soutenance du document sont présentées oralement devant un jury composé de 2 membres (dont au moins 1 professionnel) pendant une durée de 15 minutes et le candidat répondra aux questions du jury pendant 15 minutes.</p>	<p>2.2.2.1 - La stratégie mise en œuvre pour s'assurer de la connaissance du projet d'un établissement par les parties-intéressées, est présentée notamment au regard des obligations réglementaires et des enjeux pour les personnes accompagnées et les professionnels.</p> <p>2.2.2.2 - La planification des principales étapes de mise en œuvre d'un projet d'un établissement, est présentée sous la forme d'un diagramme.</p>

## RÉFÉRENTIEL DE LA CERTIFICATION

### Dirigeant de l'économie médico-sociale

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BC 2 : Management de projet et politiques publiques (suite)</b>			
2.3 - Communication interne et externe d'une organisation sociale ou médico-sociale	2.3.1 - Concevoir la stratégie de communication, interne et externe d'une organisation sociale ou médico-sociale, au regard de son projet, pour développer son identité, son image et ses activités		2.3.1.1 - La stratégie de communication est présentée à partir de la politique, du positionnement et des objectifs de l'organisation
	2.3.2 - Mettre en œuvre la communication interne d'une organisation sociale ou médico-sociale, en s'appuyant sur la stratégie de communication et le système d'information, pour renforcer l'identité de l'organisation et son efficience		2.3.2.1 - Les actions de communication interne sont présentées et expliquées au regard de la stratégie de communication de l'établissement
	2.3.3 - Mettre en œuvre la communication externe d'une organisation sociale ou médico-sociale, en s'appuyant sur sa stratégie de communication et le système d'information, pour présenter et valoriser son offre de services, son image, sa notoriété, et conforter sa légitimité		2.3.3.1 - Les actions de communication externe sont présentées et expliquées au regard de la stratégie de communication de l'établissement

# RÉFÉRENTIEL DE LA CERTIFICATION

## Dirigeant de l'économie médico-sociale

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BC3 : Management de la Qualité</b>			
3.1 - Pilotage des démarches qualité d'une organisation sociale ou médico-sociale	3.1.1 - Piloter la démarche d'évaluation de la qualité d'un établissement social ou médico-social, avec le concours des parties intéressées, afin d'identifier les pistes d'amélioration à mettre en œuvre	<p><u>Validation du bloc de compétences 3 :</u></p> <p>À partir d'une situation professionnelle réelle, le candidat produit une analyse et des propositions en matière de management de la qualité, des bonnes pratiques professionnelles et du risque, pour une organisation sociale ou médico-sociale, dans un document de présentation de 10 à 15 visuels.</p> <p>Cette situation professionnelle est issue de l'expérience du candidat acquise en tant que salarié ou à la suite d'une période de mise en application (dite stage pratique) d'une durée de 20 jours en structure ESMS, équivalant à 140 heures.</p>	3.1.1.1 - La méthode d'évaluation mise en place dans l'établissement est présentée et expliquée au regard de la participation des parties intéressées
	3.1.2 - Élaborer la démarche qualité de l'organisation, à partir des évaluations, afin de la déployer dans l'établissement		<p>3.1.1.2 - Les principales préconisations des évaluations font l'objet de propositions de traitement et leur priorisation est expliquée</p> <p>3.1.2.1 - Le choix entre une stratégie d'amélioration continue et une stratégie de rupture, est justifié</p> <p>3.1.2.2 - La méthodologie de la démarche d'amélioration continue de la qualité ou, selon le cas, celle de la démarche de management par la rupture, est présentée avec la planification des actions, la description de sa mise en œuvre et de son contrôle</p> <p>3.1.2.3 - Les objectifs qualité sont présentés avec leurs indicateurs spécifiques en tenant compte de l'impact effectif sur les personnes accompagnées</p> <p>3.1.2.4 - La corrélation entre les objectifs qualité, les résultats des évaluations et le projet d'établissement, est démontrée</p>
3.2 - Management des bonnes pratiques professionnelles d'une organisation sociale ou médico-sociale	3.2.1 - Piloter les bonnes pratiques professionnelles dans une organisation sociale ou médico-sociale, en prenant appui sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de la Haute Autorité de Santé (H.A.S.) pour déployer une culture de la bientraitance au bénéfice des personnes accompagnées	La présentation et la soutenance du document sont présentées oralement devant un jury composé de 2 membres (dont au moins 1 professionnel) pendant une durée de 15 minutes et le candidat répondra aux questions du jury pendant 15 minutes.	<p>3.2.1.1 - Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives à l'établissement, sont identifiées en précisant le niveau de déploiement de chacune d'entre elles.</p> <p>3.2.1.2 - La méthodologie d'appropriation des recommandations de bonnes pratiques professionnelles par les équipes d'une organisation sociale ou médico-sociale, est expliquée</p>

## RÉFÉRENTIEL DE LA CERTIFICATION

### Dirigeant de l'économie médico-sociale

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BC3 : Management de la Qualité (suite)</b>			
3.3 - Management du risque	3.3.1 - Identifier les risques inhérents à l'organisation sociale ou médico-sociale, en les classant par ordre de criticité au regard des publics exposés, afin d'éviter leur survenue		3.3.1.1 Les risques de l'organisation sont présentés avec leur criticité et leur impact sur les publics exposés, sous la forme d'un tableau synthétique
	3.3.2 - Manager la démarche de prévention des risques, en prenant appui sur les risques identifiés pour l'organisation sociale ou médico-sociale et le document unique des risques professionnels, pour assurer la sécurité des personnes et des biens		3.3.2.1 La démarche de prévention des risques, mise en œuvre dans l'organisation, est expliquée au regard des enjeux pour les parties intéressées  3.3.2.2 - La gestion des données personnelles de l'organisation est présentée au regard du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
	3.3.3 - Conduire les évaluations des dispositifs mis en œuvre pour la prévention des risques, par l'analyse des événements indésirables constatés, afin d'apporter les corrections nécessaires		3.3.3.1 - Les processus de recueil, de signalement et de traitement des événements indésirables de l'organisation, sont expliqués

# RÉFÉRENTIEL DE LA CERTIFICATION

## Dirigeant de l'économie médico-sociale

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BC4 : Management de l'offre de service</b>			
4.1 - Définition des missions opérationnelles d'une organisation sociale ou médico-sociale	4.1.1 - Identifier les besoins et les attentes des personnes accompagnées d'une organisation sociale ou médico-sociale, au regard de son agrément, pour adapter son offre de service	<p><u>Validation du bloc de compétences 4 :</u></p> <p>À partir d'une situation professionnelle réelle, le candidat produit une analyse et des propositions en matière de missions opérationnelles, de besoins, de parcours de la personne accompagnée, de ses droits et libertés, de son projet personnalisé et de contractualisation, d'une organisation sociale ou médico-sociale, dans un document de présentation de 08 à 12 visuels.</p> <p>Cette situation professionnelle est issue de l'expérience du candidat acquise en tant que salarié ou à la suite d'une période de mise en application (dite stage pratique) d'une durée de 13 jours en structure ESMS, équivalant à 91 heures.</p>	4.1.1.1 - Les besoins des personnes accompagnées sont présentés au regard de leurs spécificités
	4.1.2 - Concevoir l'offre de service au regard des besoins et attentes de chaque usager d'un établissement ou d'un service, afin de lui proposer des prestations adaptées		4.1.1.2 - Le processus de recueil des attentes des personnes accompagnées est expliqué
4.2 - Management de la stratégie de parcours au bénéfice des personnes accompagnées	4.2.1 - Organiser les parcours pour les personnes accompagnées de l'organisation sociale ou médico-sociale, en prenant appui sur le management matriciel, afin d'adapter et/ou d'élargir les offres de services		4.1.2.1 - L'adéquation entre le choix des prestations et les besoins et attentes des personnes accompagnées est démontrée
			4.2.1.1 - Un projet de parcours est présenté en expliquant la complémentarité des offres de services et la valeur ajoutée des différentes parties intéressées, pour la personne accompagnée
4.3 - Promotion des droits et libertés des personnes accompagnées	4.3.1 - Élaborer le dispositif permettant de garantir les droits et libertés des personnes accompagnées, dans le respect des réglementations et des bonnes pratiques professionnelles, afin d'assurer l'exercice de leur pleine citoyenneté		4.3.1.1 - Le dispositif adopté pour garantir les droits et liberté des personnes accompagnées, notamment en matière d'expression et de participation et du libre choix entre les prestations qui lui sont offertes, est présenté
			4.3.1.2 - L'effectivité de la pleine citoyenneté des personnes accompagnées est démontrée, notamment dans le respect de leurs droits fondamentaux



## RÉFÉRENTIEL DE LA CERTIFICATION

### Dirigeant de l'économie médico-sociale

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BC4 : Management de l'offre de service (suite)</b>			
4.4 - Contractualisation et projet personnalisé	4.4.1 - Organiser le dispositif de la co-construction du projet personnalisé pour les personnes accompagnées, dans le respect de la réglementation et des bonnes pratiques, afin de garantir la prise compte des besoins et des attentes individuels et personnalisés des personnes accompagnées	La présentation et la soutenance du document sont présentées oralement devant un jury composé de 2 membres (dont au moins 1 professionnel) pendant une durée de 15 minutes et le candidat répondra aux questions du jury pendant 10 minutes.	4.4.1.1 - Le processus de co-construction du projet personnalisé est présenté en précisant les rôles de chacun, les phases d'élaboration, de suivi et d'évaluation
	4.4.2 - Organiser le dispositif de contractualisation de la prise en charge de la personne accompagnée par l'établissement, dans le respect de la réglementation, afin de formaliser les droits et obligations des parties intéressées		4.4.2.1 - Le dispositif de contractualisation existant dans l'établissement, présente les contractants, la nature du type de contrat et les principales étapes de contractualisations

# RÉFÉRENTIEL DE LA CERTIFICATION

## Dirigeant de l'économie médico-sociale

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BC5 : Pilotage budgétaire et financier</b>			
5.1 - Gestion budgétaire	5.1.1 - Élaborer un budget prévisionnel ou un État des Prévisions des Recettes et des Dépenses (EPRD), en fonction de l'autorité administrative dont dépend l'établissement, afin de maîtriser les coûts et de garantir la qualité d'accompagnement des personnes accompagnées	<p><u>Validation du bloc de compétences 5 :</u></p> <p>À partir de données comptables et financières d'un établissement, réel ou fictif, le candidat procède :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À une analyse budgétaire lui permettant de compléter le budget prévisionnel et le tableau de bord budgétaire de l'établissement ;</li> <li>- À une analyse financière lui permettant de piloter les investissements et de conduire la trajectoire financière de l'établissement.</li> </ul> <p>Durée de l'épreuve : 2 heures</p> <p>Pour satisfaire aux exigences de cette épreuve, le candidat s'appuie également sur son expérience acquise en tant que salarié ou à la suite d'une période de mise en application (dite stage pratique) d'une durée de 13 jours en structure ESMS, équivalant à 91 heures.</p>	5.1.1.1 - Le budget prévisionnel ou l'EPRD, est analysé, corrigé et défendu
	5.1.2 - Négocier le budget d'un établissement ou négocier un C.P.O.M. (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) avec les autorités compétentes, en fonction de l'activité, afin de lui permettre d'obtenir les moyens de sa stratégie		<p>5.1.2.1 - Le taux d'occupation d'un établissement est calculé et justifié</p> <p>5.1.2.2 - Le coût des prestations est déterminé et défendu</p>
	5.1.3 - Piloter le budget d'un établissement ou d'une organisation sociale ou médico-sociale, en s'appuyant sur les groupes fonctionnels de gestion, afin de garantir la maîtrise des coûts et le respect des engagements budgétaires		5.1.3.1 - Les dépenses et les recettes d'un établissement sont ventilées au regard des groupes fonctionnels de gestion
	5.1.4 - Élaborer le compte administratif ou l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (E.R.R.D.) d'un établissement social ou médico-social, à partir des recettes et des dépenses réalisées, afin de démontrer la cohérence entre le budget accordé et le budget réalisé		5.1.4.1 - L'activité et ses conséquences budgétaires sont analysées et défendues

## RÉFÉRENTIEL DE LA CERTIFICATION

### Dirigeant de l'économie médico-sociale

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS	RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES	RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<b>BC5 : Pilotage budgétaire et financier (suite)</b>			
5.2 - Analyse financière	5.2.1 - Réaliser le diagnostic financier d'un établissement social et médico-social, par l'étude du bilan financier, afin de définir la politique d'investissement et de financement		5.2.1.1 - La situation financière de l'établissement est analysée et commentée
	5.2.2 - Piloter les investissements d'une organisation sociale ou médico-sociale, en s'appuyant sur les ratios financiers, afin d'assurer la pérennité des structures et la qualité de l'accueil		5.2.2.1 - Les ratios financiers permettant de piloter les investissements sont calculés, analysés et les propositions sont formulées
	5.2.3 - Conduire la trajectoire financière d'une organisation sociale ou médico-sociale, à travers l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (E.P.R.D.) ou la section d'investissement, afin de garantir la qualité d'accueil des personnes accompagnées		5.2.3.1 - L'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) ou la section d'investissement est complété et commenté

## **RÉFÉRENTIEL DE LA CERTIFICATION**

### **Dirigeant de l'économie médico-sociale**

## **Épreuve finale menant à la certification**

La certification de Dirigeant de l'Économie Médico-Sociale sera obtenue après validation des 5 blocs de compétences, puis validation d'une épreuve finale constituée d'un mémoire professionnel de 30 pages, de sa présentation et de sa soutenance. Elle permet au candidat de présenter un projet professionnel issu de son expérience acquise en tant que salarié ou à la suite de la période de mise en application (dite stage pratique) d'une durée de 100 jours dans une organisation sociale ou médico-sociale équivalent à 700 heures (cette durée peut éventuellement, en fonction des compétences du candidat, être aménagée).

La présentation et la soutenance, d'une durée de 30 minutes (15 minutes de présentation et 15 minutes d'échange avec le jury), permettront au candidat de mobiliser de manière coordonnée les compétences des différents blocs de compétences et de faire valoir sa vision globale du projet et son positionnement de Dirigeant de l'Économie de Médico-Sociale. Elles témoigneront de sa capacité à s'exprimer en public et à défendre le projet du candidat face à un jury de professionnels composé de 3 membres dont 2 professionnels.

Le mémoire écrit et l'oral sont évalués à partir des critères suivants :

#### 1- L'écrit - Coef 1 :

- a. Respect de la structure méthodologique du projet
- b. Respect des consignes de forme
- c. Présentation, style et orthographe
- d. Maîtrise de la vision globale d'une organisation
- e. Pertinence du projet présenté au regard de la fonction d'un dirigeant
- f. Impact pour les bénéficiaires du projet
- g. Positionnement du candidat par rapport à toutes les parties intéressées

#### 2- L'oral - Coef 1 :

- a. Respect de la méthodologie de présentation du projet
- b. Lisibilité et clarté des documents projetés
- c. Gestion du temps
- d. Aisance dans l'expression
- e. Posture du candidat dans l'échange avec le jury
- f. Faculté à argumenter et à convaincre
- g. Positionnement du candidat dans sa fonction de dirigeant